



CTPD du 10 octobre 2011

COMPTE-RENDU

Ce lundi 10 octobre s'est tenu un CTPD avec à l'ordre du jour :

- ✓ Le bilan de la campagne IR 2011 ;
- ✓ Le bilan de la notation 2011 (gestion 2010) Filière Fiscale
- ✓ Le transfert de la gestion comptable de la commune de MARGIVAL de la Trésorerie de SOISSONS à celle de VAILLY SUR AISNE ;
- ✓ La prise en charge des remboursements et dégrèvements d'impôts d'Etat et d'impôts locaux sous Chorus.

La CGT Finances Publique Aisne était représentée par Marie-Pierre BOREL, Olivier LEFEVRE, Christine DREYER et Yan RUDER.

En préalable, les procès-verbaux des CTPD des 29/04/2011 et 29/06/2011 devaient être approuvés.

Lors du CTPD d'avril, la Présidente avait pris l'engagement de convoquer un vrai CTPD et un CHS concernant la fermeture de la Trésorerie de BELLEU et son transfert à SOISSONS. Or, force est de constater que cet engagement (qui n'a d'ailleurs pas été respecté) ne figure pas au PV.

Il est inadmissible que l'Administration prenne des engagements auprès des représentants du personnel dans une instance paritaire et qu'à posteriori, elle les évacue du PV parce qu'elle ne veut pas les respecter !

En conséquence, la CGT Finances Publiques 02, rejointe par les autres Organisations Syndicales, a voté contre le procès-verbal du CTPD du 29/04/2011.

Sur le procès-verbal du CTPD du 29/06/2011, nous n'avons pas pris part au vote puisqu'il s'agissait d'une réunion boycottée en deuxième convocation.

Concernant **le bilan de la campagne IR 2011**, l'Administration s'est livrée à son exercice habituel d'autosatisfaction, même s'il était un peu moins marqué cette année. Nous n'avons pas manqué de relever les points posant problème :

- Selon d'Administration, « *la brochure 2011 a reçu un accueil favorable des agents* ». Or, il s'avère au contraire que, de l'avis quasi-général des agents des SIP, l'édition 2011 de cette brochure, dont la mise en page a été fortement remaniée, est beaucoup plus fouillée et moins lisible que celles des années précédentes. Sur ce point, la Direction a reconnu qu'elle n'avait recueilli qu'un nombre très limité d'avis et qu'à défaut de remontées négatives, elle en avait déduit que la brochure avait été favorablement accueillie ...
- Nous avons dénoncé le manque de soutien de la part de la Direction, qui ne se déplace plus dans les SIP pour présenter les nouveautés fiscales et laisse les chefs de services et leurs agents livrés à eux-mêmes. Ce à quoi elle a répondu qu'à l'époque où elle se déplaçait, elle n'avait pas l'impression d'apporter beaucoup aux services.
- Toujours dans le cadre du désengagement de la Direction, nous avons dénoncé le transfert de SCOUP dans les SIP. Cette année, il a fallu répondre à 874 courriels : c'est loin d'être anodin pour des services surchargés et aux effectifs rongés par les suppressions d'emplois !
- Selon la circulaire du 20 avril 2011, les agents de la Filière Gestion Publique participant à la campagne IR doivent bénéficier de points d'ACF supplémentaires. La CGT Finances Publiques avait déjà soulevé ce point lors du CTPD du 29/04/2011, sans obtenir de réponse quant à d'éventuels bénéficiaires dans l'Aisne. Nous avons donc réitéré notre demande ... mais les 5 mois écoulés n'ont visiblement pas permis à l'Administration d'étudier la question (« *un réponse vous sera apportée ultérieurement* »).
- Concernant les horaires de réception élargis, nous avons demandé si une statistique de fréquentation durant les plages supplémentaires était disponible. L'Administration nous a répondu par la négative ; nous n'avons pas manqué d'émettre des doutes sur l'opportunité des horaires

élargis car l'affluence y est vraiment très faible. Selon la CGT, il s'agit plus d'une opération de communication que d'un réel service supplémentaire rendu à l'utilisateur.

- Le nombre de stagiaires et d'auxiliaires recrutés pour la campagne IR augmente chaque année. L'Administration affirme que les stages sont valorisants pour les jeunes et qu'ils en sont demandeurs, mais nous y voyons surtout une main d'œuvre flexible en période de forte charge pour palier les emplois statutaires supprimés en masse.
- L'affectation des stagiaires et des auxiliaires à la saisie des déclarations pose un problème de fiabilité, le peu de formation qui leur est dispensée ne leur permettant pas d'acquérir le niveau de technicité requise. Nous avons relevé des erreurs dans différents SIP du département : 2042C non saisies dans plusieurs services, 800 anomalies au SIP de LAON ...etc. Mais la Direction persiste à affirmer que le contentieux reste stable et que les erreurs ne sont pas le fait des stagiaires et auxiliaires. Les agents de secteur, formés et compétents, apprécieront ...

Concernant le **bilan de la notation 2011 de la filière fiscale**, nous avons comme chaque année dénoncé l'actuel système d'évaluation-notation (et son contingentement de majorations) qui est arbitraire, source d'injustices et destructeur du collectif dans les services.

Nous avons réclamé le tableau détaillé des majorations attribuées sur 3 ans qui ne figurait pas dans les documents préparatoires. L'Administration a immédiatement fait droit à notre demande.

Ce tableau récapitulatif permet de constater qu'il y a dans le département 37 agents qui n'ont bénéficié d'aucune majoration au cours des 3 dernières années et qui sont véritablement victimes du système. A ce constat, le Directeur des ressources humaines a répondu qu'il était très vigilant à l'égard des « triples pivots » et que les cas subsistants étaient probablement justifiés !

A contrario, l'attribution successive de trois + 0,06 (8 agents sur le département) pose également problème puisque la plupart du temps, en raison de la durée minimum de présence dans l'échelon, cela engendre un écrêtement et la perte de mois de bonification qui auraient pu être utiles à d'autres. Nous avons demandé que ces situations d'écrêtement soient évitées.

Pour terminer, nous avons souhaité avoir communication du nombre d'agents ayant boycotté l'entretien d'évaluation. Mais l'Administration n'a pas été en mesure de nous répondre.

Concernant le **transfert de la gestion de la commune de MARGIVAL** de la Trésorerie de SOISSONS à celle de VAILLY SUR AISNE, bien qu'il s'agisse d'une petite commune (327 habitants), nous avons dénoncé l'irresponsabilité de l'Administration de pratiquer ce transfert en l'état actuel des choses. En effet, la Trésorerie de VAILLY SUR AISNE est dans une telle situation de sous-effectif qu'elle ne peut déjà plus assumer ses missions !

Pour seule réponse, la Direction s'est engagée à étudier avec bienveillance les demandes d'ERD du Chef de poste et à former une agente nouvellement affectée.

La CGT Finances Publiques s'est donc abstenue sur le transfert de MARGIVAL.

Concernant la **prise en charge des remboursements et dégrèvements sous Chorus**, il s'agit ni plus ni moins d'un nouveau transfert de charges de la Direction vers les services « de base » (SIP et SIE). En effet, depuis le 1^{er} septembre, ce sont ces services qui ont en charge les remboursements qui étaient jusqu'à présent traités par le bureau d'ordre de la DDFiP.

Pour « vendre » cette réforme, l'Administration invoque de nouveaux traitements automatisés et de nouveaux process qui feraient gagner du temps ... et la « pleine maîtrise des dossiers » par les SIE et les SIP.

Pourtant, ce que voient les agents des SIE et des SIP, ce n'est pas la « pleine maîtrise des dossiers » ... mais une mission supplémentaire qui leur tombe encore dessus alors qu'ils ne peuvent déjà pas assumer le courant !

Nous avons vivement dénoncé ce nouveau transfert de charge. Chorus a bon dos ...

En **questions diverses** :

✓ Nous avons demandé si, oui ou non, les fiches de demande de congés « papier » avaient été supprimées. Nous n'avons cessé de formuler cette demande depuis la mise en place d'Agora. Le Directeur des ressources humaines nous a indiqué que début septembre, une note en ce sens avait été adressée aux chefs de services. Enfin !

Mais visiblement, cette note n'est toujours pas appliquée dans de nombreux services. Les vieilles habitudes ont la vie dure !

La CGT Finances Publiques a donc demandé et obtenu qu'une copie de la note soit adressée aux Organisations Syndicales afin que leurs représentants puissent, si besoin, en rappeler l'existence aux Chefs de services.

- ✓ Nous sommes ensuite intervenus pour signaler différents problèmes liés aux conditions de travail :
 - Trésorerie de ST-SIMON : les archives sont occupées par des chauves-souris. Les déjections de ces mammifères posent un gros problème de salubrité.
 - SIP de LAON : les archives, situées dans les douves, sont devenues extrêmement humides. Le papier moisit en quelques mois. Il est devenu impossible d'y travailler tant l'humidité est importante. Cela viendrait d'une panne de VMC.
 - Trésorerie d'ANIZY LE CHATEAU : un tuyau d'évacuation des WC forme un angle droit sous faible pente, si bien que ces derniers se bouchent régulièrement et génèrent de mauvaises odeurs. Ces odeurs sont d'autant plus gênantes que les fenêtres du poste ne s'ouvrent pas et ne permettent pas d'aérer.
 - Trésorerie d'HIRSON : problèmes récurrents d'humidité dans les murs. Le problème est connu de l'Administration et du propriétaire, mais il serait souhaitable de tenir les agents informés des évolutions du dossier.
 - Trésorerie de TERGNIER : problème électrique, la lumière doit être éteinte au tableau, ce qui oblige ensuite à traverser le poste dans le noir pour atteindre la sortie.
 - Trésorerie de COUCY LE CHATEAU : le chauffage est inefficace et les fenêtres en simple vitrage augmentent encore le froid. Les agents travaillent par des températures inadmissibles et sont contraints d'utiliser des chauffages d'appoint.
 - Trésorerie de CHARLY SUR MARNE : une salle d'archives est visible par le public depuis l'extérieur du poste (grande baie vitrée). Les agents souhaitent plus de discrétion (rideau, film sans teint ...).

L'Administration a pris bonne note de ces problèmes. Pour ceux qui relèvent des propriétaires (essentiellement les mairies), elle va adresser des courriers. De son côté, la CGT Finances Publiques veillera à la rapidité de mise en œuvre des solutions apportées

✓ Les agents Berkanis de LAON Cité se plaignent de l'amplitude horaire de leur travail (1 heure le matin et 1 heure le soir). Elles souhaiteraient ne faire qu'une fois 2 heures. L'Administration n'y est pas opposée et va étudier la question, étant précisé qu'elles ne pourront toutefois pas commencer avant 16h30.

✓ Une circulaire « Fonction Publique » a été publiée récemment, autorisant le report des congés d'une année sur l'autre sans écrêtement (ou le versement sur un CET) pour les personnes malades. Compte tenu de la jurisprudence, l'effet de la mesure devrait être rétroactif. Nous avons demandé à l'Administration de faire un recensement des agents concernés et de les rétablir dans leurs droits.

✓ Dans le cadre des élections professionnelles, nous avons constaté que des kits de vote, envoyés aux électeurs, étaient parfois incomplets (bulletins et/ou enveloppes manquants). L'Administration ne disconvient pas que quelques erreurs matérielles aient pu se produire. Un mail sera envoyé à l'ensemble des agents, les invitant à vérifier leur kit de vote. Pour les votants par correspondance, un sondage par téléphone sera effectué.

La séance, débutée à 14h00, s'est achevée à 17h45.

SOISSONS, le 11 octobre 2011.